

RAPPORT DE LA TRESORIERE - BUDGET 2023

I- CHARGES DE L'EXERCICE 2023

La MJC continue sa reprise post pandémie et les charges et produits de l'exercice repartent à la hausse sous l'effet de l'augmentation de l'activité.

Les charges sur projets ponctuels ont augmenté de 7 107 € par rapport à 2022 en raison des charges liées aux prestations cirque et animations lors des événements tels que le vide-greniers.

Les charges de fonctionnement ont également augmenté, l'ensemble des matières premières de nos fournisseurs sont à la hausse.

Les charges de personnel et des prestataires d'activités sont en hausse suite à l'augmentation du point, du nombre d'heures d'activité, l'embauche d'un animateur anglais et le remplacement d'un animateur pour maladie dont le taux horaire est plus élevé.

Les autres charges baissent de 14 368 € en raison du changement dans la présentation de la dotation provision IFC (départ en retraite). La perte sur créances correspond en partie à des produits à recevoir. Il s'agit de cotisations non perçues à fin décembre. Un point définitif sera fait en juillet.

II - PRODUITS DE L'EXERCICE 2023

Les produits sur opérations ponctuelles restent sensiblement identiques par rapport à 2022. Le produit des stages diminue en 2023 en raison de la baisse des inscriptions (par exemple, les stages cirque étaient complets en 2022 alors qu'en 2023 ils étaient au minimum des inscriptions).

Les produits des adhésions et cotisations comprennent les $\frac{3}{4}$ des produits de la saison 2022-2023 et le $\frac{1}{4}$ des produits de la saison 2023-2024.

La reprise continue avec la poursuite de l'augmentation du nombre d'adhérents.

Le montant global des subventions reste identique (134 000 € par la commune et 7 107 € par le Fonjep, Fond de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire). La différence sur la subvention Fonjep s'explique par le versement en 2022 de la subvention de l'année 2019. L'agrément Jeunesse et sport est renouvelé pour 5 ans et le Fonjep pour 3 ans.

Le résultat négatif de 10 023 € s'explique par plusieurs points :

- Augmentation de la Masse Salariale
- Augmentation des charges de prestations
- Augmentation des charges de fonctionnement

III - CONCLUSION

Il est proposé à l'assemblée générale d'affecter le résultat net comptable de
- 10 023,45 € dans le compte report à nouveau.

MJC - Gérard Philipe

Place Charles De Gaulle - 78340 Les Clayes s/ Bois

Tel: 09 67 08 39 01

contact@mjclesclayes78.org

Muriel PELLERIN
Trésorière

